

## LA STRATÉGIE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030



## ENJEUX ET PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL

Type d'enjeux	Plan d'actions 2021-2023 associé	Sites et secteurs
1- Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	Forêts alluviales du bassin du Roubion (1000 ha) APPHN signé le 23/04/2021 <b>26-A-01 : Forêts alluviales du bassin de la Drôme (1700 ha) APPHN en cours de consultation</b>
2- Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 <sup>er</sup> plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2021-2023	<b>26-B-01 : Forêts alluviales du bassin du Lez : démarrage concertation sur la rédaction de l'APPHN. 2 départements, 2 régions</b>
3- Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>À enjeu « milieux aquatiques »</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• projets d'APPB anciens qui restent d'actualité mais qui nécessitent des actualisation d'étude et concertation à engager : <b>26-C-01 : Pas des Ondes à Cornillon sur l'Oule, 26-C-02 : Pas de l'Estang à Saou</b></li> <li>• 26-C-03 : Marais de Montoisson : Relancer le dialogue avec les acteurs locaux pour réactiver l'APPB</li> </ul> </li> <li>• <u>Autres milieux alluviaux</u> : forêts alluviales de l'Eygues (26-C-05) et de l'Ouvèze (26-C-06) : enjeux confirmés par le DOCOB et carto des habitats. La pression peut s'accroître par report après protections du Roubion, de la Drôme et du Lez</li> </ul>

Type d'enjeux	Plan d'actions 2021-2023 associé	Sites et secteurs
4- Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>À enjeu « milieux aquatiques » :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gorges du Toulourenc</b> : définir secteur APPHN entre autres réponses à la surfréquentation (en lien avec le Vaucluse)</li> <li>• Gorges du Léoux : anticiper et analyser des phénomènes émergents de surfréquentation</li> <li>• milieux alluviaux du Rhône et de l'Isère : Démarche type APPHN pertinente en lien avec EDF et CNR. Les enjeux dépassent le cadre drômois, avec des continuités longitudinales et RG/RD. Un pilotage régionale mérite d'être envisagé</li> <li>• ripisylves et forêts alluviales de l'Herbasse</li> <li>• Zones humides : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des enveloppes de ZH remarquables dans le cadre des Plans de Gestions Stratégiques des ZH qui démarrent sur le département (SAGEs Lez, Bièvre-Liers-Valloire, Contrat Vert et Bleu Valence Romans Agglo)</li> <li>• étang de St Louis à Suze la Rousse : en site N2000 ; assèchement progressif et risque de mise en culture complète. Impact des prélèvements à analyser</li> <li>• <b>marais du Vernais à St Barthélémy de Vals</b> : une des plus belles ZH de la Drôme (30 à 40 ha) ; les nouveaux élus souhaitent relancer la démarche ENS</li> <li>• étang du Mouchet à Chavannes : ENS local et zone humide très importante qui s'inscrit dans un vaste secteur de marais ou figuraient d'autres étangs aujourd'hui disparus</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Drôme de sa source à la confluence avec le Bez : des enjeux forts rivière, sources, marais, caractérisés par une biodiversité très riche. Les surfaces concernées sont quasi équivalentes à la RNN des Ramières. La question de la création d'une RNN s'est posée dès 2004. La SAP peut être une opportunité de relancer les réflexions d'un ou de plusieurs statuts de protection</li> <li>• RNN des Ramières du Val de Drôme : Réflexions pour fusionner les périmètres APPB et RNN, en tenant compte de la complexité de la procédure liée aux RNN. Ou pour aller plus vite, modifier la réglementation APPB pour avoir cohérence de gestion avec RNN. Action non prioritaire dans la mesure où les 2 espaces sont protégés</li> </ul>

Type d'enjeux	Plan d'actions 2021-2023 associé	Sites et secteurs
4- Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tuffières : Un travail pourrait être mené en partenariat avec les PNR, au sein desquels la plupart des tuffières sont situées, pour les caractériser et identifier les pressions susceptibles de les affecter (prélèvements d'eau notamment). Ce travail pourrait être un préalable à la prise d'APPHN le cas échéant. En première réaction : dans le Vercors, elles sont généralement couvertes par un périmètre Natura 2000 et toutes ne sont pas forcément menacées. Dans les Baronnies Provençales, des risques existent liés à l'activité sportive ou les travaux routiers.</li> <li>• <u>Milieus secs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coteaux secs du département : quelques secteurs très localisés, comme le massif de Pierre Aiguille à Crozes Hermitage (ENS local) ; seul secteur granitique isolé en RG du Rhône, avec notamment présence de l'Alysson du Rhône. Risque de fermeture des milieux pelouses sèches : enjeu d'amélioration de la connaissance (complément de l'inventaire du CD réalisé en 2009). Enjeux autour des pelouses sèches en Natura 2000 gérées par le PNRV</li> <li>• Réseau de gîtes à chauves-souris : Après classement en RNR de cavités en Drôme (grotte des Sadoux et de Beaume Sourde) et en Ardèche (grotte de Meysset), d'autres grottes seraient éligibles pour compléter ce réseau RNR : <b>Grotte des Piaroux (Vercors)</b>, Grotte de Solaure (Diois), grotte du Défilé de Donzère (Tricastin), et grotte de l'Arche (Vercors). A étudier plus précisément et à prioriser.</li> </ul> </li> </ul>

Type d'enjeux	Plan d'actions 2021-2023 associé	Sites et secteurs
4- Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Autres enjeux multiples à préciser au sein des parcs</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>PNR du Vercors</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS de St Agnan en Vercors : Acquisitions foncières en cours, financées par le plan de relance.</li> <li>• démarche ENS envisagée sur la Bourne</li> <li>• site classé d'Archiane et du Vallon de Combeau : concertation en cours sous le pilotage DREAL/Inspection des sites</li> <li>• Marais de Léoncel</li> <li>• forêts anciennes : Enjeu intégré à la nouvelle charte du parc. Souvent de petites poches de forêts plus matures, soumises à des pressions liées au pastoralisme ou au charbonnage. Inventaire en cours. L'ONF travaille avec le PRNV sur les forêts anciennes pour cibler les plus intéressantes, et susceptibles de faire l'objet de protection forte le cas échéant. Dans ce cadre, des inventaires sont en cours et restent à consolider. Les actions seront envisagées à l'issue</li> </ul> </li> <li>• <i>PNR Baronnies Provençales</i> : Poursuite du travail prioritaire à l'acquisition de connaissances sur le territoire du parc : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chênaies pour lesquelles le parc initie des réflexions sur la contractualisation d'ORE. Peu de menaces à ce stade mais enjeu patrimonial certain</li> <li>• Hêtraies secteurs de Chamouze et du col de Soubeyrand. Réflexions aujourd'hui concernant la mise en place d'un ENS</li> <li>• Paysages de gorges (Eygues, trente-pas notamment) : assurer la conciliation entre enjeux environnementaux et risques ou impacts liés souvent aux travaux routiers</li> <li>• <b>Enjeu géologique</b> : affiner l'enjeu lié aux sites d'intérêt géologique (référencements mondiaux)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>